

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Département de la Seine-Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Zone dite du "Linoléum". Parcelles cadastrées section AB 152- 158 - 306 - 307 167 - 319 - 160 et 165 pour <u>19 061 m²</u> , supportant des bâtiments <u>à démolir</u> dans le cadre du fonds friches, notamment une ancienne usine de tissage et d'imperméabilisation de toiles cirées.
POS/PLU :	Zone UB du PLU (à vocation principale d'habitation de densité moyenne et d'activités économiques non nuisantes)
PROJET :	Requalification de la zone en zone mixte (activités/logements) et valorisation de la zone humide (renaturation).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 décembre 2017 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	La Commune de Notre Dame de Bondeville
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>21 et 22 août 2017</u> - AB 152, 158, 306, 307 et 167 : acquisition valeur vénale soit 488.000 € et AB 319, 160 et 165 : acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n° 900 555 - NOTRE DAME DE BONDEVILLE "Site Linoléum" Enveloppe projet : 488 000 €

ROUEN le 29 janvier 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL